

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire

**Band:** 30/1939 (1939)

**Rubrik:** Chronique de la Suisse romande

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUATRIÈME PARTIE

---

### Chronique scolaire de la Suisse romande.

---

#### Berne.

Les lecteurs de l'*Annuaire* seront surpris de ne pas trouver la signature de M. Marcel Marchand dans ce numéro. Année après année, sans relâche, M. Marchand a publié la chronique jurassienne avec une conscience que tous ses concitoyens se plaisent à constater. Tour à tour, il a passé en revue les établissements de chez nous, il a signalé les faits et gestes de ses collègues, les accompagnant de remarques très personnelles et très suggestives. Nous tenons à l'en féliciter ici, au moment où, atteint par la limite d'âge, il laisse à d'autres le soin de poursuivre son œuvre. Le corps enseignant romand tout entier lui adresse ses vœux de douce et agréable retraite — pour autant qu'on peut appeler retraite la vie constamment active de M. Marchand.

Ce n'est pas seulement en qualité de rédacteur de l'*Annuaire* que M. Marchand laissera un vide, mais aussi comme membre de plusieurs commissions pédagogiques importantes : citons la Commission du Brevet secondaire, dont il était le président, et celle des Moyens d'enseignement de l'école primaire, qu'il a présidée pendant plus de 25 ans. On sait tout le travail accompli par M. Marchand, spécialement à l'époque du renouvellement des programmes et des manuels, au cours des dernières décades. Il emporte dans sa retraite la reconnaissance de ses collègues jurassiens, de son cher Jura tout entier.

M. le Dr Virgile Moine succède à M. Marchand à la Commission du Brevet secondaire, qui sera présidée par M. Lièvre, inspecteur

secondaire. M. l'inspecteur Baumgartner présidera la Commission des moyens d'enseignement, complétée par l'entrée de MM. Henri Borruat et Charles Junod.

Dans le domaine des mutations, citons encore la nomination de M. Georges Möckli, professeur à Delémont et rédacteur de *l'Ecole Bernoise*, au Conseil d'Etat du canton de Berne. Le corps enseignant jurassien est heureux et fier de cette élection. Il est reconnaissant à son ancien collègue de ne pas oublier les projets si souvent examinés dans nos assemblées corporatives, en particulier la création d'un Foyer jurassien pour enfants arriérés, que M. Möckli, directeur de l'assistance cantonale, vient de rendre possible par un vote unanime du Grand Conseil. Voilà une réalisation bienvenue, après vingt années d'efforts. Ce nouvel établissement ouvrira ses portes au printemps 1940, à Delémont.

M. le Dr René Baumgartner, professeur à l'école normale de Delémont, prend la succession de M. Möckli à la rédaction de *l'Ecole Bernoise*.

Passons aux faits. L'année écoulée a été bien remplie, mouvementée. Troublée par les événements, elle n'en comptera pas moins dans les annales scolaires comme une bonne année, fructueuse à plus d'un titre. C'est tout d'abord l'année de l'Exposition nationale, et comme toutes les régions de la Suisse le Jura s'est rendu en pèlerinage sur les bords de la Limmat. Nos écoliers en ont-ils tous rapporté des souvenirs précis et instructifs ? Nous ne voudrions pas l'affirmer. Mais tous les instituteurs ont pu faire une riche moisson de connaissances et de suggestions, et l'enseignement dans son ensemble en profitera certainement. D'ailleurs, même pour les petits écoliers, la leçon sera profitable quand le temps aura fait son œuvre et rappelé les souvenirs de valeur du chaos des impressions momentanées.

*L'éducation nationale.* — Le problème de la « défense spirituelle du pays », ainsi qu'on l'a dit un peu pompeusement, alors qu'il s'agit tout simplement d'une éducation nationale heureusement comprise, a préoccupé et préoccupe encore le corps enseignant jurassien. Y avait-il péril en la demeure ? Notre coin de pays était-il plus qu'aucun autre menacé, en proie aux menées étrangères ou aux entreprises antinationales ? Etais-il vraiment urgent d'organiser, dans ce bastion militaire que représente notre pays, des « barrages » d'ordre spirituel, des points d'appui à la résistance morale de la population ? Car il est bien évident aujourd'hui qu'une guerre mettrait en jeu le pays tout entier, terre, gens, matériel, intelligences, consciences. Il est bien évident aussi

que les territoires qui seraient les plus directement menacés doivent être aussi les mieux préparés à la résistance totale.

Qu'on se rassure. Le Jura est une terre suisse au même titre au moins que toute autre. Si le Jurassien n'a aucun goût pour le patriotisme déclamatoire, s'il est volontiers frondeur, s'il manifeste ses préférences et ses répulsions avec une ardeur sans pareille, s'il se dresse au besoin contre les ukases fédéraux ou cantonaux, c'est qu'il le faut bien pour résister aux forces dissolvantes de sa nature propre. S'il ne s'était pas dressé avec unanimité contre l'ours de Berne, en 1815, on parlerait allemand de Bienne à Porrentruy : LL. EE. ne disaient-elles pas ouvertement « que les nouveaux sujets du Leberberg n'avaient qu'à apprendre la langue de leurs seigneurs et maîtres », et ne créaient-elles pas dans chaque localité des écoles allemandes ? N'est-il pas profondément injuste, par exemple, que les Jurassiens appelés à Berne, leur capitale, en qualité de fonctionnaires cantonaux ou fédéraux, soient privés de classes françaises et astreints à envoyer leurs enfants dans les classes publiques de langue allemande ? Peut-on en vouloir aux Jurassiens de se montrer parfois intransigeants, exigeants, d'élever la voix pour défendre leurs droits les plus imprescriptibles, celui de conserver leur langue, leur culture envers et contre tous ?

Cela mis à part, le Jura Bernois est devenu, en quatre siècles de confraternité helvétique, une terre suisse sur laquelle on pourra compter en tout temps. Il l'a prouvé par sa collaboration étroite dans tous les domaines : économique, politique, culturel, militaire. A-t-on jamais rencontré troupes plus solides que ces bataillons d'ouvriers et de cultivateurs jurassiens, émules des régiments au service étranger dont on vient de rappeler la glorieuse histoire ? (Casimir Folletête : « Le régiment de l'Evêché de Bâle au service de France, 1758-1792 ».) Nos hommes politiques, nos pédagogues, nos ecclésiastiques n'ont-ils pas donné le meilleur d'eux-mêmes dans l'activité nationale ? Les milliers de soldats suisses qui ont participé à l'occupation des frontières de 1914 à 1918 ont-ils eu quelques doutes au sujet du patriotisme de nos populations ?

Pour ce qui est de l'école jurassienne, puisque c'est l'école qui a lancé l'idée d'une défense spirituelle du pays, ici encore on peut être tranquille. Si l'on respecte jalousement les opinions personnelles, si les enfants d'ouvriers socialistes voisinent avec des fils de patrons et de campagnards, si protestants et catholiques sont partout mélangés, on n'en est pas moins patriote, discrètement, mais d'autant plus profondément. On serait même en droit de considérer le Jura comme une Suisse en miniature,

terre coupée en régions particulières, populations divisées par la langue, la religion, et pourtant pays uni par la volonté de ses habitants, par un même idéal, par une seule foi nationale.

Il était pourtant utile de poser le problème de l'éducation nationale, de rechercher les moyens de rendre le patriotisme plus conscient, plus fervent, en présence des difficultés innombrables d'ordre intérieur autant qu'extérieur. N'oublions pas que si le Jura est exposé directement aux menaces d'invasion étrangère, il est aussi plus qu'aucune autre région de la Suisse frappé par la crise économique. Nos communes sont endettées à un point inimaginable — une commune de 3500 habitants voit ses dettes s'accroître de 1 500 000 francs en quelques années et le service des dettes absorbe 177 000 francs sur un total de recettes de 344 000 francs ! Et l'on comprend la difficulté qu'il y a d'inculquer des notions de patriotisme à des enfants de chômeurs, souffrant toutes sortes de privations, et exposés dans leurs familles aux propos les plus amers et aux critiques les plus véhémentes de notre organisme social.

C'est au cours d'une réunion de tout le corps enseignant jurassien, à Delémont, le 3 octobre 1938, que la question fut primivement abordée. M. le Directeur de l'*Education*, Dr Rudolf, traita le problème politique ; M. le Dr Moine, directeur de l'Ecole normale à Porrentruy, le problème historique, et le directeur de l'Ecole normale des institutrices à Delémont, Dr Junod, se réserva le problème pédagogique. Cette réunion fut animée d'un vibrant esprit patriotique. Les orateurs non seulement examinèrent la situation, mais insistèrent sur les principes essentiels de notre vie nationale, sur les nécessités de l'heure et de l'avenir, sur les fautes commises et les remèdes à envisager. Une discussion générale animée suivit — à la manière de chez nous, sans acrimonie et sans ménagement — et chacun rentra chez lui encouragé, sinon instruit par cette journée de débats oratoires. En automne 1939, les mêmes problèmes seront repris à l'occasion d'un cours central, et le corps enseignant de chaque région sera invité à traiter ensuite toute la question en assemblées de ville ou de district. De cette façon, non seulement on aura attiré l'attention sur les graves problèmes de l'heure présente, mais sur les possibilités d'action pratique. De plus en plus, il importe de connaître son pays, d'en apprécier les beautés, il importe de comprendre le présent par l'étude du passé, il importe surtout de préparer l'avenir de notre patrie jurassienne, dans le cadre de la grande patrie suisse.

Une des questions les plus brûlantes, dans le Jura bernois, demeure la question confessionnelle. Elle a divisé profondément

notre peuple, à l'époque du Kulturkampf. Elle divise encore nos villes et nos vallées, envenime les discussions politiques. Certains de nos villages ont leur auberge, leur fanfare, leur société chorale noire à côté de la rouge. On a créé des sections catholiques d'éclaireurs à côté des sections mixtes, la population catholique entretient des classes confessionnelles en dehors des établissements mixtes d'Etat. Malgré cela, il est réjouissant de constater l'harmonie qui règne entre citoyens des deux confessions. Il faut remonter bien loin pour trouver dans nos journaux des polémiques acerbes et c'est tout au plus si de temps à autre certains thèmes anciens sont repris par habitude journalistique, sans parvenir à éveiller les passions populaires. Nous vivons une époque de trêve, dans une atmosphère d'entente nationale. Combien de temps cela durera-t-il ? Et pourquoi cela ne dureraît-il pas toujours ? Qui dira le mal que se sont fait les Jurassiens par leur détestable manie « de s'affirmer en s'opposant », ainsi que l'a fort bien remarqué M. Gonzaque de Reynold, au grand scandale des intéressés ! Et puis, si jamais l'on prétendait faire revivre les dissensions intestines, si l'on voulait à nouveau exciter les uns contre les autres des gens qui auront vécu longtemps en parfaite harmonie, les bonnes habitudes prises rendraient plus aisément le triomphe de la raison, une coalition de tous les Jurassiens de bonne volonté opposerait une résistance inébranlable aux tentatives des mauvais bergers, sur le terrain confessionnel comme sur le terrain politique.

Signalons enfin que les écoles professionnelles jurassiennes ont participé aux cours d'éducation nationale et que les problèmes soulevés font l'objet de toute leur sollicitude. La *Revue suisse pour l'enseignement commercial* de juillet-août 1939 publie le discours de clôture prononcé par M. le Dr Waldvogel, directeur de l'Ecole de commerce de Neuveville, le 31 mars dernier. Après avoir préconisé le réarmement moral de la jeunesse suisse et salué les enfants de la Suisse alémanique et de la Suisse romande réunis, M. Waldvogel prend la défense des droits de la jeunesse à l'apprentissage. Question brûlante et actuelle : d'une part, la défense des intérêts corporatifs — et la limitation du nombre d'apprentis ou d'étudiants — *numerus clausus* à l'école normale, à l'université, aux écoles de commerce, etc., — d'autre part, les soucis d'une génération sacrifiée : « ...Que faire des nombreux candidats écartés de toute possibilité d'acquérir une formation professionnelle ? Ils iront grossir l'armée des travailleurs non qualifiés que le chômage atteint en premier lieu et parmi lesquels le mécontentement peut porter des fruits dangereux. Ces mesures simplistes ne comportent donc aucune réponse à cette question angoissante : quel sera l'avenir de notre jeunesse sans travail ?

C'est le problème, avec celui de l'absorption du chômage, qui me paraît un des plus urgents que notre démocratie devra résoudre, si nous ne voulons pas que notre jeunesse fasse des comparaisons défavorables pour notre régime avec ceux des régimes totalitaires où la jeunesse fait l'objet d'une sollicitude qui, pour être tapageuse et intéressée, ne laisse pas d'être souvent efficace. ...Pour être vraiment utile, la défense morale et spirituelle ne doit pas se borner à des enseignements théoriques et abstraits. Bien plutôt, elle doit s'inspirer d'un effort sincère de tous, du haut en bas de l'échelle, pour prendre au sérieux et réaliser vraiment cette solidarité nationale résumée par notre belle devise : « Un pour tous, tous pour un ». C'est à cette condition et dans cet esprit que nous pourrons regarder avec confiance vers l'avenir de notre Patrie bien-aimée. »

Ces paroles généreuses et pratiques devaient être dites à une époque où chacun veut bien contribuer au salut commun — mais sans frais, ou du moins surtout aux frais d'autrui. — N'a-t-on pas entendu récemment un vieil instituteur invité à laisser sa place à de jeunes collègues déclarer : « Mais je m'ennuierais à ne rien faire ! » C'est donc pour que certains citoyens ne s'ennuient pas, ou que d'autres ne se privent de rien, que des milliers de jeunes gens demeurent bras croisés, indéfiniment ? C'est donc ainsi que certaines gens comprennent la noble devise suisse, rappelée si à propos par M. le Dr Waldvogel ? Il était bon de le proclamer une fois de plus : c'est par des actes, et non par des paroles, que les dangers qui menacent notre pays pourront être conjurés.

Si le corps enseignant jurassien consacre son temps à l'étude des problèmes d'intérêt national, il ne néglige pas pour cela les questions d'ordre pédagogique : preuve en soit les cours de perfectionnement organisés en novembre 1938 dans tous les districts, sous la présidence de Messieurs les Inspecteurs :

M<sup>me</sup> Von Allmen : « La rédaction à l'école inférieure ».

1. Transcription visuelle.
2. Transcription d'une observation.
3. Développement d'une scène imaginée.

Dr Charles Junod : « Les tests dans l'observation de l'enfant ».

1. Le mystère de la personnalité enfantine.
2. Il faut connaître ses élèves.
3. Les moyens d'investigation : observation immédiate, enquêtes, épreuves, tests.
4. Exercices d'application de tests.
5. Les résultats. Valeur et limite des tests.

M. F. Reusser : « La famille et l'enfant ».

1. Situation actuelle de la famille.
2. Le mariage.
3. Le divorce.
4. Des ennemis de la famille.
5. La petite enfance.
6. L'enfant dans la famille.
7. L'enfant placé.
8. L'enfant illégitime.
9. L'enfant anormal.

Dr Liechti : « L'électricité à l'école », démonstration de quelques appareils simples et expériences. Magnétisme, influence des courants électriques sur les aimants et des courants entre eux, induction électromagnétique, courants alternatifs et leurs applications.

Et pour en finir avec le domaine des cours, signalons, sans commentaires, la convocation de tout le corps enseignant à des journées d'instruction de défense aérienne passive...

Le nombre élevé d'instituteurs et d'institutrices sans place (84 instituteurs et 68 institutrices pour l'ancien canton, 26 instituteurs et 23 institutrices pour le Jura), rend nécessaires des mesures diverses : diminution du nombre des élèves aux écoles normales, fermeture temporaire éventuelle de la Lehramtschule à Berne, cours de langues et de travaux manuels pour les collègues sans place, organisation de stages et de vicariats, etc. Ici encore, l'action la plus efficace sera faite de sacrifice personnel : contributions des collègues en place et retraite avant l'extrême limite de 70 ans établie, on ne sait trop comment, par les autorités cantonales.

Une modification de notre organisation scolaire aura passé inaperçue de nos collègues romands : la réduction de 3 à 2 ½ du nombre de nos inspecteurs primaires ! En effet, les arrondissements bernois ayant été réduits de 12 à 10, le Jura n'en compte plus que deux, les 9<sup>e</sup> (inspecteur Frey) et 10<sup>e</sup> (inspecteur Mamie). Par contre M. l'inspecteur Baumgartner se voit confier, outre les classes du Seeland, de langue allemande, les classes romandes de la ville de Biel. L'expérience dira si la surcharge qui résulte de ces bouleversements ne nuira pas à l'activité pédagogique des inspecteurs, qui demeurent astreints à des besognes administratives considérables.

L'école normale des instituteurs à Porrentruy a introduit,

en 1938, le stage des élèves de 1<sup>re</sup> classe dans les écoles de campagne. Cette institution existait déjà depuis quelques années pour les élèves de l'école normale des institutrices. Pendant 3 ou 4 semaines, les futurs pédagogues ont ainsi l'occasion d'enseigner sous la direction de collègues expérimentés. Toute initiative leur est laissée, ils tiennent le registre, le journal de classe, ils dirigent 2, 3, 4, ou même 9 sections dans les classes uniques, dont il existe encore un bon nombre dans nos campagnes. Ils ont l'occasion de suivre l'enseignement, d'en constater les résultats, les difficultés, ils observent des classes un peu différentes de celles qui sont attachées aux écoles normales, ils comparent leurs méthodes à celles du titulaire, ils entrent en contact avec les familles, ils s'attachent, surtout, à des enfants qui sont leurs premiers élèves et ils reviennentachever leurs études à l'école normale avec un zèle, une compréhension renouvelés. Il arrive que des vocations se révèlent au cours de ces quelques semaines de pratique. De toute façon, cette institution est utile et nécessaire, comme période de transition entre l'école normale et la classe de village, entre le temps d'études et la vie. Ajoutons que le directeur de l'école normale et les inspecteurs visitent les stagiaires, ce qui constitue une excellente prise de contact entre les centres de formation pédagogique et l'école publique.

Il y aurait encore beaucoup à dire de notre activité professionnelle. Nous parlerons une autre fois plus en détail de certains de nos établissements, des nouveaux manuels, des heures et malheurs du maître d'école. Il est temps de conclure.

L'école jurassienne poursuit sans faiblesse son œuvre, en dépit de circonstances difficiles. Elle demeure fidèle aux principes essentiels de nos institutions démocratiques : le respect des convictions personnelles, le développement intellectuel et moral des enfants de toutes les classes sociales, de tous les degrés d'intelligence. En dehors de l'école, le corps enseignant voit toute sa sollicitude à la vie publique : de nombreux instituteurs dirigent les sociétés locales, tiennent les comptes communaux, nos institutrices organisent les œuvres de bienfaisance, les uns et les autres contribuent au développement artistique du peuple par des manifestations multiples : fêtes de chant, de musique, de gymnastique, représentations théâtrales. Un grand nombre s'occupent avec ferveur des activités paroissiales, groupements de jeunesse en particulier. Le corps des officiers de notre armée est en bonne partie formé d'instituteurs : citons les colonels Cerf, Reusser, Villeneuve, Farron, Domon, parmi les personnalités les plus en vue de notre défense nationale.

Evidemment, le corps enseignant n'accomplit, ce faisant, que son devoir le plus élémentaire, mais s'il l'accomplit consciencieusement, efficacement, il est juste que cela soit constaté, en toute modestie, mais dans l'espoir que l'effort poursuivi par des générations portera un jour ses fruits.

CHARLES JUNOD,  
*directeur de l'école normale des institutrices  
à Delémont.*

## Fribourg.

En février dernier, s'ouvrait, dans notre capitale, la « Journée d'études du parti conservateur ». M. B. de Weck, conseiller d'Etat, y présenta un rapport sur la politique fribourgeoise en regard des faits saillants de notre administration cantonale. Nous en détachons un passage démontrant que la sollicitude de nos autorités pour l'école reste aussi active aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais :

« Alors que l'anarchie dans les idées se manifeste de plus en plus, le Gouvernement fribourgeois — proclama M. B. de Weck — a l'impérieux devoir de procurer à notre jeunesse une solide formation, afin de la prémunir contre les erreurs qui se propagent à travers le monde.

» Georges Python a entendu faire de Fribourg un centre d'études à la tête duquel il plaça l'Université. Grâce à l'intervention du « Hochschulverein », cet établissement d'études supérieures se développe et prospère : sa faculté des sciences a élargi encore le champ de son action ; la deuxième année de médecine y a été introduite par la création de la chaire d'anatomie ; de nouveaux bâtiments sont en construction et le nombre des étudiants immatriculés approche du millier.

» Un tel essor qui devait réjouir le pays tout entier fit dire à quelques esprits chagrins que l'école primaire et l'école secondaire étaient négligées au profit de l'Université ! Rien n'est moins exact. L'enseignement primaire demeure l'objet de tous les soins et se montre toujours plus à la hauteur de sa tâche. L'enseignement secondaire renforcé par le développement apporté aux écoles moyennes des chefs-lieux de district assure à de nombreux élèves une instruction plus complète et plus forte. Et si la pléthora d'instituteurs a nécessité l'examen de certaines mesures transitoires, il n'est nullement question de faire passer la préparation de notre corps enseignant à l'arrière-plan de nos préoccupations.

» Par ailleurs, notre Collège progresse en restant dans la tradition ; notre technicum prépare à de multiples carrières ; nos autres établissements ne cessent de mériter le bienveillant appui de

l'Etat, et l'Institut de Grangeneuve continue à répandre, dans les campagnes, les notions sur lesquelles est basée une exploitation agricole rationnelle. »

Voilà comment, en quelques traits fermement accusés, l'honorable magistrat a dépeint, devant les hommes de confiance du parti majoritaire fribourgeois, la situation actuelle de notre école officielle. N'était sa sobriété, cette synthèse brève autant que précise pourrait fort bien tenir lieu de notre chronique de l'exercice écoulé. Mais la rédaction de l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* serait-elle d'humeur à s'en contenter ? Dans le doute, allongeons l'exposé de M. de Weck de remarques plus ou moins évocatrices des faits et gestes d'une année scolaire bien remplie, remarques qui ne laisseront pas, en raison du haut patronage sous lequel nous nous plaçons, de nous valoir quelque crédit auprès de nos chers lecteurs de Fribourg.

\* \* \*

Ici comme ailleurs, l'*enseignement primaire* bénéficie de la plus large sympathie et les sacrifices que réclame son perfectionnement continu sont partout consentis allégrement, en dépit des conditions souvent déficitaires des budgets. Aussi, comprend-on la protestation dont s'est fait l'écho un représentant de notre Conseil d'Etat à l'endroit d'un prétendu privilège octroyé à l'Université au détriment de maints autres organismes scolaires. L'école pour tous reproduit si peu, en pays fribourgeois, la figure de Cendrillon, que le compte cantonal de 1938 n'a point tardé de corroborer ce démenti. N'établit-il pas, en effet, que, loin d'avoir subi un retranchement, l'allocation prévue par la loi sous la rubrique des traitements du personnel enseignant s'est trouvée majorée de près de soixante mille francs, et que ce relèvement de crédit sera maintenu dans l'avenir, ensuite d'un remaniement de la classification des communes ?

Nonobstant la détraction inconsciente ou sournoise rappelée, l'école populaire de notre canton a traversé le dernier exercice, dans le sérieux accomplissement de sa tâche « pour la vie et par le vrai », selon l'épigraphhe d'une récente étude du Dr Dévaud, intitulée : « L'école affirmatrice de vie ». Sous le contrôle de leurs inspecteurs, les membres du corps enseignant ont suivi les directives proposées dans les conférences extraordinaires que présida, les deux dernières années, notre chef du Département de l'instruction publique. Les nombreux essais dans cette voie ont déjà produit d'appreciables résultats, ainsi qu'en témoigne la documen-

tation exposée à l'occasion de cérémonies de clôture des classes.

La même constatation se dégage d'une notice qui décrit avec éloge l'exposition installée, le 5 juin, à Châtel-St-Denis, en marge de la réunion biennale de la Société d'éducation. Un grand nombre de maîtres eurent ainsi la faculté d'apprécier à ses fruits, c'est-à-dire, en présence de dessins, de cahiers de recherches, d'exercices de travail manuel produits en toute sincérité, la méthode dite des centres d'intérêts et de reconnaître l'avantage d'un enseignement basé sur l'étude du milieu où vivent les élèves.

Préparée avec soin, favorisée d'une assistance inusitée des instituteurs et des amis de l'école, honorée de la présence du chef du diocèse, du directeur de l'Instruction publique, de M. le Dr Dévaud, professeur à l'Université, cette assemblée s'inscrira au nombre des mieux réussies dans les annales de l'Association pédagogique fribourgeoise. Des actes marquants de cette journée, évoquons les échos de la séance de travail où fut étudié, sous ses divers aspects, ce sujet rien moins qu'actuel : « L'école et les mouvements de jeunesse », qui avait, au préalable, fait l'objet d'un intéressant rapport publié dans le *Bulletin pédagogique*, l'organe de la Société d'éducation. C'est sur les conclusions de ce rapport rédigé par l'instituteur H. Gremaud, à Remaufens, que fut amorcée la discussion. Il semble que le corps enseignant et ses amis réunis à Châtel y aient adopté une solution mitigée qui pourrait être ainsi résumée :

Sans méconnaître le moindre éducatif de certaines formes d'activité postscolaire, on souhaite que l'effort principal de l'enseignement primaire tende à mettre l'école au service de la vie. Si, dans la généralité des cas, les cours complémentaires et les cours ménagers orientés vers les besoins futurs de l'adolescence peuvent, chez nous, remplir la tâche que se sont imposée les œuvres de jeunesse, la sympathie du corps enseignant et des autorités scolaires ne reste pas moins acquise à ces organisations juvéniles, locales ou régionales, dont des circonstances de temps et de lieu justifieraient l'établissement.

La même matière fut traitée, quelques semaines plus tôt, par le personnel des *écoles secondaires* qui envisagea d'autres considérations propres aux localités populeuses où sont fondées nos institutions d'enseignement moyen.

\* \* \*

Ces écoles peuvent s'attribuer une légitime part à l'essor scolaire qui est constaté en notre Nuithonie. L'augmentation continue de l'effectif de leurs élèves en est une preuve manifeste. Ainsi

1196 jeunes gens ou jeunes filles ont suivi les cours de douze écoles de district dont deux sont mixtes : celles de Morat et de Chiètres. A mettre en compte le millier de jeunes filles fréquentant les instituts secondaires privés, ainsi que les quelque trois cents élèves des classes primaires supérieures, dites régionales, nous obtiendrons un contingent de 2500 élèves à qui est destiné notre enseignement moyen. L'accroissement constant de ce sommaire ne démontre-t-il pas que la nécessité d'un complément d'études élémentaires est aujourd'hui mieux comprise ? Au surplus, l'éloignement du domicile des élèves externes du siège de chaque établissement ne décourage plus ces adolescents qui, nombreux, usent du vélo ou profitent des facilités de la locomotion moderne.

Que de faits mériteraient d'être extraits, à l'intention de cette chronique, des rapports annuels publiés par nos institutions d'enseignement secondaire ? Bornons-nous à souligner l'innovation introduite à Chiètres, sous forme de réunion des maîtres avec les parents de leurs élèves ; à enregistrer que le chef-lieu du district de la Singine s'est doté d'une première classe secondaire pour le sexe féminin, et à féliciter le nouveau et actif directeur de Châtel, le Dr Sudan, d'avoir annexé à son école une association patronale groupant les anciens élèves. Nous notons avec non moins d'agrément que M. Louis Page, à Romont, est l'auteur de deux nouvelles éditées par la Société romande des lectures populaires, et que M. Robert Loup, à Estavayer, vient d'être honoré d'une mention de l'Académie française pour sa thèse de doctorat sur le nouvelliste gruyérien Pierre Sciobéret.

Avec une satisfaction bien légitime, l'*école secondaire professionnelle* de Fribourg ouvre son compte rendu par la statistique de son effectif qui, en une période de dix ans, a passé de 88 à 230 élèves. Progression remarquable, assurément ! elle n'a pas peu encouragé l'autorité communale dans la question d'une construction nouvelle. Affecté à l'école professionnelle, ce bâtiment correspondrait mieux que les locaux actuels au but un peu spécial qu'elle poursuit et atteint si brillamment. N'est-il pas digne d'attention, par exemple, que les 31 élèves qui ont achevé dernièrement leur scolarité professionnelle, aient tous trouvé des situations sérieuses d'apprenti, voire d'employé dans l'artisanat, l'industrie ou le commerce, avec le concours empressé de leur directeur ? Heureuse intervention d'une école, n'est-il pas vrai ? dans la sphère de l'orientation professionnelle où il importe de combattre la plaie du chômage de l'adolescence, la plus néfaste des déficiences économiques de ce temps !

Par sa division foncière en deux sections : l'une à caractère professionnel absolu ; l'autre visant à la formation générale,

*l'école secondaire des filles*, à Fribourg, achemine aussi bon nombre d'élèves vers des carrières déterminées. Elle forme, d'un côté, des institutrices brevetées ; de l'autre, des cuisinières, des couturières et lingères aptes à mériter, lors des épreuves officielles, un diplôme de fin d'apprentissage. Les élèves que la situation familiale dispense d'envisager la pratique d'un métier ou l'entrée en condition ne sont pas moins préparées, dans un ensemble harmonique de disciplines, à se rendre utiles à leurs proches et, selon la devise de l'établissement, à « servir, toujours prêtes, de leur mieux sous le regard de Dieu ».

D'autres institutions agissent diversement dans une direction parallèle : *l'école de commerce*, *l'école ménagère normale* et *les cours complémentaires*. Ces derniers répartis par régions embrassent aujourd'hui, dans leur réseau de 65 écoles ménagères, les neuf dixièmes de notre territoire. A côté d'exercices pratiques, ces cours inculquent à leurs participantes de la ville et des champs, leurs devoirs futurs de mères ou maîtresses de maison, et tâchent d'appliquer les principes éducatifs exposés avec compétence par M<sup>me</sup> Dr Dupraz, dans une conférence du cours de vacances récemment organisé par l'Université sur « l'éducation nationale ».

Quelques lecteurs ne nous excuseraient point de passer sous silence la récente convocation des membres de la « Fédération internationale de l'enseignement ménager », dont Fribourg est le siège central, à un VI<sup>e</sup> congrès qui se tiendra à Copenhague, du 21 au 26 août prochain. Indépendamment de la visite d'institutions ménagères danoises ou de réceptions et courses disposées pour l'agrément des congressistes, leur programme mentionne l'étude de plusieurs sujets : « Progrès de l'enseignement ménager en divers pays depuis le congrès de Berlin », — « Orientation du même enseignement aux points de vue intellectuel, moral, familial, social et économique », — « Procédés intuitifs modernes à l'usage de l'enseignement ménager ».

\* \* \*

En y ajoutant l'effectif du Pensionnat de la Villa Saint-Jean qui applique, dans son gymnase, les programmes universitaires de France, le Collège St-Michel a poursuivi sans nul trouble, avec ses quelque mille étudiants, sa belle carrière de plus de trois siècles et demi. Sans trouble, on peut le dire ; mais non point sans surprise ! Au début de l'année scolaire, le Recteur de l'établissement, Dr Hubert Savoy, fut appelé, par décision du Grand Conseil, à occuper le siège prévôtal de St-Nicolas, devenu vacant par le décès brutal de Mgr. Quartenuod, survenu l'an dernier. M.

Savoy avait consenti à poursuivre ses fonctions au Collège jusqu'à la nomination du nouveau Recteur qui fut choisi dans la personne de M. le professeur Dr Pittet. Dès son entrée en fonction, l'élu qui était assuré de la confiance du corps enseignant, avait gardé pleinement la sympathie de son prédécesseur. Aussi bien, lui rendit-il un hommage public et délicat, dans son rapport annuel, lui disant, entre autres : « N'avez-vous pas, Monseigneur le Prévôt, mis à l'aise les belles-lettres, en rajeunissant cette maison ? » Le Dr Pittet faisait ainsi allusions aux nombreuses et importantes restaurations que l'ancien Recteur sut obtenir de l'Intendance des bâtiments et qui ont rendu à l'antique Institut des Jésuites son noble et imposant aspect de jadis.

Indépendamment du centenaire de la fanfare du Collège dont le jubilé fut fêté au semestre d'été, avec le concours de membres des anciennes formations, l'établissement enregistre avec fierté, dans ses annales, sa visite à l'Exposition nationale. Décrivant la rencontre de l'alerte bataillon des élèves de St-Michel avec les nombreuses cohortes de leurs condisciples zuricois, la presse de l'Athènes suisse a retenu avec un intérêt marqué les paroles échangées, en cette circonstance, entre les Recteurs des deux Collèges et les interprètes de leurs étudiants. Elle conclut que de telles entrevues rapprochent et unissent les cœurs mieux que les plus éloquents appels à la solidarité confédérale et à la création de liens spirituels entre les enfants de notre chère patrie.

Annoncée témérairement peut-être pour la rentrée prochaine, l'installation d'une série de classes de Saint-Michel au Lycée où l'*Université* vit le jour en 1889, doit être différée. Le projet de doter notre institut d'enseignement supérieur d'un édifice central contenant, outre une spacieuse « aula » et les services généraux, les locaux de cours et de séminaires de trois facultés, est en voie de réalisation. A l'heure où ces lignes auront paru, il se dressera sur un emplacement idéal, formant avec ses trois pavillons un ensemble autant harmonieux que monumental. D'imprévisibles entraves dans les fondations et de déplorables conditions météorologiques ont retardé les travaux à telles enseignes que la cérémonie d'inauguration est reportée au semestre d'été 1940. C'est le « Hochschulverein » qui assume la charge, après utilisation de tous subsides, du financement de l'entreprise. A notre tour, dès lors, de reprendre un mot du « messager de Fribourg à l'Exposition nationale » et de dire que les « Amis de l'*Université* », en logeant une institution qui honore à jamais ce canton, prouvent qu'« ils ne craignent pas de construire dans la tempête et d'édifier malgré le vent ! » Si noble et généreuse que soit leur œuvre, des vents hostiles viendront peut-être gémir

autour d'elle. Qu'importe ? n'ont-ils pas démontré leur sympathie agissante en créant naguère trois édifices devenus indispensables à la Faculté des sciences, sans mettre à contribution les finances publiques !

Un *cours de vacances* qui a obtenu de très nombreuses adhésions clôtra le centième semestre de notre « Alma-mater ». Des maîtres de l'Université et du Collège, ainsi que des professeurs externes, dont M. Rohner, du Polytechnicum, y exposèrent en des conférences très goûtables et suivies leurs vues sur « l'éducation nationale ». La brillante causerie de M. Dr Dévaud, intitulée « La notion du citoyen considérée en vue de l'Education nationale, selon l'ordre chrétien », vient d'être honorée de sa publication intégrale dans notre principal journal politique.

A peine ce cours fut-il achevé que s'ouvrit le *IV<sup>e</sup> congrès international de l'enseignement secondaire catholique* qui réunit, à Fribourg, des délégués de 15 nations européennes. D'emblée, les congressistes se sentirent à l'aise parmi nous. Les professeurs de nos divers établissements sympathisèrent bien vite avec leurs collègues étrangers dont plusieurs avaient fréquenté notre haute Ecole. Le programme du congrès semblait avoir été composé, comme celui des cours de vacances, sous le signe des préoccupations de l'heure, en proposant maintes thèses liées à ce titre : « l'humanisme chrétien ». Son président d'honneur, S. E. Mgr. Besson, prononça un discours d'ouverture très admiré. Notre directeur de l'Instruction publique y fit une intervention sur ce sujet : « La conception chrétienne de la grandeur nationale ». En terminant cette conférence que rehaussait une puissante dialectique au service d'une remarquable élévation de pensées, M. le Dr Piller songeait, sans doute, à sa nombreuse famille pédagogique quand il déclarait : « Les éducateurs chrétiens sont ceux qui, par profession, veillent sur l'âme de la jeunesse et sur l'âme du pays. Leur mission est immense ; ils sont le cœur qui bat, qui donne la vie. Leur rôle est à envier et à admirer.

G.

## Genève.

L'année scolaire 1938-39, disait M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, dans son discours aux fêtes des Promotions des écoles primaires, pourrait être appelée l'année des cortèges. « Cortège annuel entre la haie des verbes irréguliers et celle des fractions ordinaires ; cortège du 4 juin où, pour commémorer le 125<sup>e</sup> anni-

versaire de l'arrivée des Suisses au Port-Noir, la population, écoles en tête, alla accueillir le président de la Confédération et les autorités ; cortège de l'Exposition nationale, où de nombreuses classes, après avoir envoyé ce qu'elles avaient préparé de meilleur, défilèrent devant les stands qui illustraient l'effort de tout un peuple. »

### **Ecole primaire.**

L'école primaire genevoise a été chargée de composer, dans le stand de la *Volksschule*, la frise de l'enseignement du français comme langue maternelle. Grâce au concours de MM. Dottrens, Ludwig et Rast, directeurs d'écoles, Portier, inspecteur de dessin, et de classes de leur circonscription, nous avons pu confectionner une frise en huit tableaux illustrant l'évolution de l'enseignement du français, de la première enfance à l'adolescence.

Dans l'exposition pédagogique spéciale du Pestalozzianum, on trouve plusieurs envois des écoles genevoises : documents pour l'enseignement de l'écriture et pour l'enseignement individualisé (M. R. Dottrens), acquisition de la lecture par la méthode phonétique et par la méthode globale (M<sup>mes</sup> Passello et Margairaz), étude d'un quartier de la ville, album sur la Croix-Rouge de la jeunesse (M<sup>me</sup> Grange), initiation à l'enseignement de l'histoire, Genève à travers les âges (tableaux de M. G.-W. Droz), initiation à la compréhension d'un texte (M. Atzenwiler), enseignement de l'arithmétique (M<sup>mes</sup> Dupont et Streuli), dessin de fleurs (M. Chapot), etc.

Plus que l'envoi de travaux, la visite de l'Exposition a tenu nos élèves en haleine dans le cours de l'année. Grâce au bénéfice de soirées scolaires, à la vente de vieux papiers, et surtout à d'importantes subventions municipales, près de 3000 élèves de la division supérieure et complémentaire (11 à 15 ans) ont passé deux jours à Zurich. Ces écoliers sont revenus enchantés de ce qu'ils ont vu et de l'accueil qu'ils ont reçu. Remercions maîtres et maîtresses qui, à la fin d'une année scolaire, se sont volontairement imposé la lourde responsabilité de conduire leurs élèves à Zurich.

Le principal effort pédagogique de cette année a été la rédaction du projet d'un nouveau plan d'études des écoles primaires. Depuis l'adoption du programme de 1923, la scolarité a été prolongée jusqu'à 15 ans, de nouveaux manuels, de nouvelles méthodes ont été introduits, et il est devenu indispensable d'adapter le plan d'études à cette situation nouvelle. Les auteurs

du projet en ont profité pour répartir la matière en trois trimestres, de façon à permettre, au terme de chacun, les revisions indispensables, et pour apporter plus d'unité dans la façon d'appliquer le programme. On s'est efforcé de donner, pour chaque branche, des indications méthodologiques détaillées qui, si elles sont comprises et suivies, permettront d'accomplir des progrès dans l'enseignement.

Le projet, œuvre de la conférence des directeurs d'école et de la direction de l'enseignement primaire, a été soumis à l'examen de plusieurs professeurs de l'Université, de la conférence des directeurs des établissements secondaires, des conférences de professeurs spécialisés dans chaque branche, des associations du personnel enseignant, etc. Bien entendu, observations et critiques n'ont pas manqué. Mais toutes, ou peu s'en faut, ont été formulées avec objectivité et surtout avec l'évident désir de servir l'école publique. Nous examinerons les principales d'entre elles au cours de la chronique de l'année prochaine.

Le renouvellement des manuels scolaires se poursuit régulièrement. Cette année, deux nouveaux manuels d'arithmétique sont sortis de presse : un manuel de calcul mental pour la division moyenne et supérieure de l'école primaire, dû à M. L. Groscurin, professeur, avec la collaboration de MM. L. Durand et A. Richard, directeurs d'écoles, et un manuel d'arithmétique et comptabilité destiné à la division complémentaire. Dans le manuel de calcul mental, l'auteur montre, en décrivant les différents procédés, que dans ce genre de calcul, l'esprit suit le plus souvent une marche opposée à celle qui est observée dans le calcul écrit : il s'efforce tout d'abord de maîtriser des ensembles avant de passer aux détails, alors que le plus souvent, dans le calcul écrit, on part des unités pour atteindre ensuite les classes plus importantes. Cet ouvrage, clairement présenté, où les notions sont rigoureusement déduites les unes des autres, contient aussi de nombreux calculs pratiques, comme on est appelé à en faire à tout moment au marché, à la gare, en tramway, à la poste, etc. Nous sommes persuadé que cet excellent instrument de travail permettra de remettre en honneur l'enseignement du calcul mental qui, il faut le reconnaître, avait sensiblement fléchi depuis une dizaine d'années.

Le manuel d'arithmétique et comptabilité n'est pas seulement, comme l'était l'ouvrage qu'il remplace, un recueil de problèmes et d'exercices ; il comprend pour chaque notion un exposé succinct, le plus souvent illustré de croquis. Pour la division complémentaire, où la grande majorité des élèves achève sa

scolarité obligatoire, en attendant d'entrer en place ou en apprentissage, l'auteur s'est efforcé de présenter autant que possible les notions sous l'angle de la vie professionnelle. Il a fait, dans son ouvrage, une place aux questions de contrats, d'assurances, d'apprentissage, d'économie domestique et rurale.

### **Enseignement professionnel.**

*Ecole ménagère et professionnelle de jeunes filles.* Comme dans les autres cantons, un groupe d'élèves de la section supérieure ménagère a procédé aux démonstrations culinaires données à l'Exposition de Zurich.

Conformément aux ordonnances fédérales, on a introduit l'étude du moulage qui, pour sa réussite, exige une connaissance parfaite de la coupe par patron. Enfin, on fera l'expérience de la méthode de coupe Kungler-Bohli, déjà en usage dans le reste de la Suisse. Un cours spécial initiera les maîtresses à la pratique de cette méthode.

Répondant à un vœu du Service médical des écoles, la direction a libéré le jeudi après-midi les élèves des ateliers. Cette expérience a été concluante.

Trop souvent les familles prennent, pour divers motifs, la liberté de faire manquer l'école aux jeunes filles. D'autre part, les jeunes filles libérées de l'école avant la fin de l'année scolaire font parfois preuve, les dernières semaines de classe, d'un fâcheux esprit. Mais dans l'ensemble, cette année a été une année d'adaptation et d'expériences qui a permis à l'école de répondre aux besoins actuels.

*A l'Ecole des métiers*, on va introduire un enseignement complet de la soudure autogène. Parmi les nombreux travaux exécutés dans les ateliers, citons l'agencement de salles et de stands au Bureau international de l'Education. On constate avec satisfaction, à l'*Ecole de mécanique*, que tous les apprentis ayant achevé normalement leurs études ont trouvé un emploi dans les meilleures usines de la place. Toutefois, l'industrie métallurgique subit une évolution très rapide que l'Ecole suit avec attention afin de pouvoir s'y adapter. Des conditions et exigences nouvelles surgissent : précision et rapidité toujours plus grandes, accroissement nécessaire de la production, emploi de nouveaux métaux et alliages impliquant l'emploi de nouvelles techniques. Il est presque impossible de faire face à ces nécessités avec l'horaire, le matériel et les crédits actuels et l'on doit donc envisager une sérieuse réforme de structure. A l'*Ecole d'horlogerie*, après la longue crise qui avait réduit son activité, on signale, ensuite

d'une heureuse reprise dans l'industrie horlogère, une augmentation sensible du nombre des élèves. Un ancien négociant en horlogerie de notre ville, M. Franki Lecomte, a légué à la Ville de Genève une somme importante destinée à créer des bourses d'apprentissage en faveur d'élèves genevois protestants.

Le doyen des *Cours professionnels*, M. Henri Duaime, est décédé en juillet 1938, à l'âge de 63 ans. Atteint d'une cruelle maladie, il exerça ses fonctions avec une vaillance extraordinaire jusqu'à l'avant-veille de sa mort. Professeur de mathématiques, statisticien distingué, il vit naître et se développer les Cours professionnels institués par la loi de 1911 et qu'il dirigea effectivement dès 1915. Il fit preuve dans ses fonctions d'un esprit clair et rapide, d'un sens aigu des nécessités, d'une grande connaissance des conditions du commerce et de l'industrie. Il maintenait d'ailleurs le contact avec ces milieux en participant à la direction de plusieurs entreprises.

Après la disparition du doyen de ces cours, le Département a achevé la réforme que M. Duaime avait lui-même envisagée dès 1930, au moment du vote de la loi sur la formation professionnelle, à savoir le rattachement de ces cours aux grandes écoles professionnelles : les cours commerciaux à l'Ecole de commerce, les cours destinés aux apprentis de l'artisanat et de l'industrie à l'Ecole des arts et métiers, dont ils constituent désormais, sous le nom d'Ecole complémentaire professionnelle, la sixième section. M. Albert Dupraz, professeur aux Cours professionnels, docteur ès sciences, a été chargé des fonctions de doyen du nouvel organisme. On peut espérer qu'en rattachant ces cours aux grandes écoles professionnelles, en modernisant le matériel et les méthodes d'enseignement, en obtenant des patrons une collaboration effective, et des apprentis un intérêt et une assiduité exemplaires, on parviendra à d'heureux résultats pour l'éducation professionnelle de notre jeunesse.

*Ecole des Beaux-Arts.* Les élèves de l'atelier de peinture décorative ont été invités par la Ville de Genève à collaborer, sous la direction de leur professeur, à la remise en état de la villa Bartholoni. Pendant plusieurs mois, ils ont eu à résoudre des problèmes pratiques et intéressants qui exigeaient du goût, de la précision et de la rapidité d'exécution. La direction de l'école souhaite pouvoir trouver d'autres occasions de mettre ses élèves en contact avec les conditions de la vie pratique.

Plusieurs professeurs de l'école ont présenté des œuvres importantes à l'Exposition de Zurich. Citons, au pavillon de l'horlogerie, des émaux colossaux de M<sup>me</sup> Schmidt-Allard, représentant les signes du zodiaque et dessinés par M. Haberjahn. M. Alexandre

Blanchet a composé une grande peinture pour décorer l'une des parois de ce pavillon.

*Ecole de commerce.* Pour remplacer M. Henri Duaime, dont nous venons de retracer la carrière, M. Max Hochstaetter, licencié en mathématiques, professeur dans l'enseignement secondaire, a été nommé directeur de l'Ecole de commerce dès septembre 1938. Mathématicien distingué, ancien collaborateur de l'Institut des sciences de l'éducation, initiateur de la radio à l'école, M. Hochstaetter saura étudier les problèmes qui se posent à lui, tant sous leur aspect pédagogique que sous leur aspect technique.

La section commerciale des Cours professionnels a été rattachée à l'Ecole de commerce et placée sous l'autorité immédiate de M. Albert Nally, professeur, licencié ès sciences sociales, collaborateur dévoué de M. Duaime.

La direction de l'école désire développer la préparation des candidats genevois aux concours des administrations fédérales. Actuellement, le nombre des Genevois admis au service de la Confédération est infime. Il est normal que les autorités scolaires cherchent à créer pour nos jeunes gens des débouchés qui correspondent à l'importance économique et scolaire de Genève. D'autre part, les examens de fin d'apprentissage commercial donnent trop souvent des résultats peu satisfaisants et auxquels il conviendra de remédier.

L'Ecole de commerce souffre de la dispersion de ses classes en deux bâtiments très éloignés : celui de la rue Général-Dufour pour la direction générale et les jeunes gens, celui de Sécheron pour les jeunes filles. Elle souhaite que l'on puisse bientôt envisager la construction d'un vaste bâtiment moderne qui mettra fin à toutes ces difficultés.

### Enseignement secondaire.

*Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.* La prolongation des vacances de nouvel an et la suppression, à fin janvier, des vacances de fin de semestre, mesure réclamée par les médecins et les sportifs, a finalement rencontré, dit M. A. Lachenal, un accueil plus froid que la neige elle-même. Après consultation, on en reviendra probablement au régime antérieur. Mais l'expérience valait d'être tentée, ne fût-ce que pour mettre au pied du mur les mécontents.

La direction se plaint de la liberté que prennent trop de parents à l'égard de l'horaire et des obligations scolaires. Pour son plaisir, pour des raisons personnelles, on n'hésite pas à demander, et parfois à prendre, des congés qui ne peuvent que nuire au succès des

études. On se demande comment des parents peuvent attendre de leurs enfants un effort sérieux et soutenu s'ils prêtent eux-mêmes la main à d'inadmissibles fantaisies.

La section de culture générale, créée il y a deux ans, pour remplacer les anciennes sections pédagogique et littéraire, continue à attirer bon nombre d'élèves à qui elle rendra les plus grands services. On prévoit dès maintenant que les jeunes filles qui auront obtenu le diplôme A de cette section pourront se présenter aux examens d'admission aux études pédagogiques (écoles infantines).

*Collège moderne.* Après une belle carrière de 45 années, M. Marc Juge, doyen du Collège moderne, vient de prendre sa retraite. Stagiaire, puis sous-régent dans l'enseignement primaire, il passa dans l'enseignement secondaire après avoir obtenu le titre de docteur ès sciences naturelles. En 1900, il fut nommé maître à l'Ecole professionnelle (ancien nom du Collège moderne) et en 1922, doyen de cet établissement.

Grâce à un effort constant qui allait jusque dans les plus petites choses, M. Juge a su maintenir et développer la réputation de travail ordonné et sérieux dont cette école est justement fière.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Georges-Oscar Zöller, licencié ès sciences sociales, professeur d'allemand dans l'enseignement secondaire. Par son activité antérieure d'instituteur, puis de directeur d'écoles primaires, M. Zöller pourra assurer la continuité qui est souhaitable entre l'école primaire et le degré inférieur de l'enseignement secondaire. Son entrain, sa fermeté, ses qualités de cœur feront de lui un précieux animateur de ce collège de jeunes gens.

Le Collège moderne s'est préoccupé d'éducation nationale et en particulier de renseigner les jeunes gens sur les principes et l'organisation démocratiques. Sans retomber dans les arides leçons d'instruction civique d'autrefois, on peut faire sentir et comprendre à nos jeunes gens, au cours des leçons d'histoire, à propos d'un événement de l'actualité, ou d'une lecture, en quoi consiste notre patrimoine commun. Enfin, dans son dernier rapport, M. Juge revient sur la question de l'orthographe. Constatant que les jeunes gens font preuve d'une orthographe correcte dans les dictées et tout à fait insuffisante dans les autres travaux, il incrimine la composition libre qui, selon lui, est commencée trop tôt à l'école primaire. A un âge où ils n'ont pas de connaissances orthographiques, les enfants « prennent l'habitude d'écrire comme bon leur semble ». Or, l'école primaire s'élève contre cette affirmation. Jamais elle ne donne ni ne laisse prendre « l'habi-

tude d'écrire n'importe comment ». Quand, dans un travail de ce genre, l'enfant emploie un mot dont il ignore l'orthographe, la maîtresse la lui indique. Obliger l'enfant d'attendre, pour employer un mot, qu'il en connaisse l'orthographe, serait entraver considérablement son développement linguistique. Depuis les travaux de spécialistes comme Ferdinand Brunot et Charles Bally, cette conception formaliste, qui ramène tout l'enseignement de la langue à l'orthographe, est heureusement dépassée.

*Collège classique.* Le disgracieux garage qui masquait au passant de la rue Th.-de-Bèze la vue de la cour du Collège et notamment du porche de 1559, a heureusement disparu.

Plusieurs classes du Collège ont entretenu une correspondance suivie avec des camarades de Berne, de St-Gall, etc. ; puis les collégiens genevois sont allés rendre visite à leurs correspondants qui les ont très aimablement accueillis. De tels échanges font plus pour la défense spirituelle du pays que des discours ou des rapports interminables. Souhaitons qu'ils soient développés.

Si la Réforme (avec un R majuscule) de l'enseignement secondaire tarde à venir, en revanche on enregistre des réformes. La direction de l'enseignement secondaire étudie, en liaison avec l'Université, un projet de formation professionnelle du personnel enseignant. La conférence des directeurs secondaires, présidée par M. H. Grandjean, se réunit régulièrement pour étudier des questions de programmes, de manuels, de méthodes.

La coutume des leçons particulières données par les professeurs aux élèves, dont on a dit, parfois à tort, beaucoup de mal, continue à préoccuper une partie des parents. Il s'agit d'un problème difficile. D'une part, seul le professeur sait exactement ce qui, dans la préparation d'un de ses élèves, présente des lacunes et comment l'on peut combler celles-ci ; d'autre part, étant à la fois professeur privé et professeur public de l'élève, il est en quelque sorte juge et partie, puisque dans les notes officielles qu'il attribue au dit élève, c'est un peu de son travail privé qu'il juge. Souhaitons que le règlement annoncé par le Département permette de renoncer aux inconvénients signalés sans priver absolument d'un enseignement complémentaire les élèves qui en auraient momentanément besoin.

### Université.

En des temps difficiles à tous égards, notre école supérieure, grâce à la science et au dévouement de ses professeurs, à l'appui de l'Etat et de sociétés privées, continue à rayonner comme un

foyer de recherches objectives et désintéressées. Elle comptait au semestre d'hiver 1109 étudiants, 671 Suisses et 438 étrangers. Parmi ces derniers, citons 134 Allemands, des Iraniens, des Turcs, des Polonais, des Américains. Le nombre des Français est très faible (quelques étudiants en théologie) et celui des Italiens et des Grecs nul.

Au « Dies Academicus » des années précédentes, afin de renouveler l'intérêt de cette séance, on avait donné la parole à des étudiants pour une allocution. Cette innovation, dit M. le recteur Victor Martin, n'a pas donné des résultats concluants ; aussi l'allocution étudiantine a-t-elle été supprimée cette année.

Signalons d'autre part que, dès cette année, l'Université instituera un examen radiologique d'entrée qui permettra de déceler, avant que commence le gros effort des études, les faiblesses ou lésions dont certains étudiants pourraient être atteints.

Un concours a été organisé pour la décoration murale de l'Aula. Le thème proposé était : les bienfaits des sciences et des arts. Ce fut le projet de M. Goerg-Lauresch, artiste probe et heureusement doué, qui fut retenu par le jury que présidait M. Daniel Baud-Bovy. « C'est ainsi qu'à cause de la misère des temps, dit le recteur — mais notre époque n'en est pas à un paradoxe près — nous aurons un beau vestibule tout neuf, animé d'une souple allégorie où notre esprit comme nos yeux pourront s'enchanter. »

La promenade des Bastions, qui fait un cadre de verdure à notre Université, où méditent les étudiants et où jouent les enfants, elle aussi s'est embellie. Le triste asphalte cède la place au gazon vert, et depuis quelques semaines, un jet d'eau anime les pelouses du Palais Eynard.

Si du décor nous passons à l'activité spirituelle de la maison, nous ne retiendrons que quelques faits généraux. L'Université, elle aussi, a participé à l'Exposition de Zurich. La formule dite thématique et le principe de l'exposition active, s'ils ont permis des réalisations heureuses et parfois saisissantes pour les sciences physiques et naturelles, étaient beaucoup moins favorables aux sciences morales où il est souvent difficile de concrétiser le travail de l'esprit. Le Secrétaire de l'Université, M. Hermann Blanc, docteur ès sciences économiques et sociales, vient d'établir le tome VII du catalogue des ouvrages publiés par les professeurs et privat-docents. Ce répertoire considérable montre l'ampleur du travail de recherche auquel se livre le corps professoral. Il faut citer l'effort de vulgarisation entrepris par diverses facultés. Pour remplacer les anciennes conférences publiques et gratuites, dites de l'Aula, organisées par le Département de l'instruction publique, et supprimées depuis quelques années, plusieurs facul-

tés ont essayé de mettre le grand public au courant des résultats obtenus par les spécialistes dans différents domaines.

Citons en terminant les principales modifications qui se sont produites dans le corps professoral.

L'Université a eu le regret de perdre M. Albert Richard, professeur à la Faculté de droit et ancien maire de Chêne-Bougeries, qui, outre son enseignement, vouait un intérêt éclairé à différentes institutions ; M. Marcel Minod, chef de travaux à l'Institut de botanique, travailleur infatigable et modeste, dont les recherches dépassaient de beaucoup le cadre de sa spécialité. En outre, devançant la limite d'âge, quatre professeurs ont abandonné leur enseignement : M. Alfred Lendner, professeur ordinaire de pharmacognosie, M. Max Askanazy, professeur ordinaire d'anatomie pathologique et de pathologie générale, M. Eugène Choisy, professeur ordinaire de théologie historique, M. Charles Bally, professeur ordinaire de linguistique générale et comparaison des langues indo-européennes. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur l'œuvre de ces maîtres de grande valeur. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de relever ici l'influence profonde que M. Charles Bally a exercée sur la linguistique et sur la pédagogie contemporaines. Disciple et continuateur de Ferdinand de Saussure qui fonda l'école genevoise de linguistique, M. Bally fut le créateur de ce qu'il appela la stylistique, c'est-à-dire l'étude de l'action qu'exerce l'affectivité sur la langue. A sa dernière leçon, entouré de ses collègues, d'anciens élèves et d'amis, M. Bally fit un magistral raccourci des rapports qui existent entre la logique et la langue. La belle activité scientifique du maître n'est heureusement pas interrompue, et sa doctrine, qui consiste à voir dans la langue un système de signes mobiles et vivants, a gagné lentement, mais sûrement, nos écoles élémentaires et secondaires.

M. Jacques Courvoisier-Patry, pasteur, a été nommé professeur de théologie historique, M. André Mirimanoff, professeur de pharmacognosie, M. Hans Hausermann, professeur de langue et de littérature anglaises, M. Albert Séchehaye, professeur de linguistique.

A. ATZENWILER.

## **Neuchâtel.**

### **Enseignement primaire.**

Le problème de la prolongation de la scolarité obligatoire, discuté depuis plusieurs années et à plusieurs reprises, a enfin reçu une solution. En mai 1939, le Grand Conseil a adopté la loi dont voici les dispositions essentielles :

« La durée de la scolarité obligatoire fixée par la loi sur l'enseignement primaire est prolongée d'une année au maximum pour les jeunes gens et les jeunes filles qui, après avoir accompli huit années de scolarité, se trouvent sans occupation régulière et justifiée.

» Les autorités communales sont tenues de veiller à ce que les jeunes gens et les jeunes filles, se trouvant dans les conditions prévues à l'article premier de la présente loi, reçoivent un enseignement conforme au programme adopté pour les classes de prolongation de la scolarité obligatoire.

» Cet enseignement peut être donné :

- » a) dans les classes supérieures de l'école primaire ;
- » b) dans les classes ouvertes à cet effet, si le nombre des élèves l'exige.

» Lorsque les circonstances le justifient, le Département de l'instruction publique peut, en collaboration avec les communes intéressées, organiser des classes intercommunales. La dépense à la charge des communes est répartie au prorata du nombre des élèves domiciliés sur le territoire de chaque commune.

» Dans les régions agricoles et viticoles, la prolongation de la scolarité obligatoire est limitée à la période allant du 1<sup>er</sup> novembre à la clôture de l'année scolaire, pour les élèves des deux sexes qui sont régulièrement occupés pendant l'été aux travaux de la campagne ou aux travaux domestiques.

» Le programme de l'enseignement donné aux élèves astreints à la fréquentation d'une neuvième année de scolarité obligatoire est arrêté par le Département de l'instruction publique. »

L'application des nouvelles dispositions légales feront l'objet de décisions qui seront prises pour l'année scolaire 1940-1941.

### **Enseignement supérieur.**

L'année écoulée fut marquée par un événement important : la célébration du centenaire de la première Académie de Neuchâtel.

L'Université date légalement du 26 juillet 1910, jour où fut votée la loi sur l'enseignement supérieur. Mais ses origines sont plus lointaines. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître le mot Académie. Ce n'est pourtant que dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle que les chaires deviennent des réalités.

La première Académie fut créée en 1838 par un rescrit de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse et prince de Neuchâtel. Elle s'ouvrit en novembre 1840.

Le nouvel établissement d'enseignement supérieur groupait les forces vives du pays et prenait dès sa naissance un rang très honorable parmi les foyers scientifiques de l'époque. Son existence de courte durée fut une phase brillante de la vie intellectuelle du pays, servie par des professeurs d'une célébrité incontestée, entre autres Louis Agassiz, Arnold Guyot.

La première Académie vécut huit années et sombra dans la tourmente politique de 1848. Des cours d'auditoires la remplacèrent en partie et préparèrent les élèves aux études universitaires.

La seconde Académie, instituée en 1866, fut érigée en Université en 1909.

Les autorités universitaires, cantonale et communale de la ville de Neuchâtel, ont tenu à commémorer la date de 1838 et à fêter dignement le centenaire de la première Académie.

Elles l'ont fait le 12 novembre 1938, en séance officielle, au Temple du Bas. On y entendit les discours de M. Antoine Borel, président du Conseil d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, de M. Charles Perrin, président du Conseil communal de la ville de Neuchâtel, de M. Maurice Neeser, recteur de l'Université et de M. Philippe Etter, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur. Encadrée des productions du chœur *Sine nomine*, cette cérémonie fut magnifique et solennelle. Rarement on vit un auditoire si nombreux et si divers communier dans une pareille ferveur spirituelle.

Pendant la même séance, l'Université, pour marquer le mérite de personnalités neuchâteloises ou que des liens particuliers unissent au canton de Neuchâtel, personnalités qui se sont signalées soit par des publications de valeur, soit par une activité reposant sur des bases scientifiques, a décerné douze doctorats *honoris causa*. En tête de liste, elle a tenu à faire figurer M. Philippe Etter, conseiller fédéral, qui a attaché son nom à la mise en valeur et à la défense du patrimoine spirituel de la Suisse.

Le banquet officiel, au cours duquel les représentants de diverses institutions, associations, groupements et sociétés exprimèrent à l'Université l'hommage de leur gratitude, fut suivi de la séance universitaire à l'Aula.

Ce fut le tour des Universités suisses, de diverses institutions, sociétés et groupements, de combler de présents la jubilaire.

Les Universités lui apportèrent neuf vitraux, des adresses élégamment rédigées et deux doctorats *honoris causa* : l'un de l'Université de Lausanne à M. Maurice Neeser, recteur, pour ses travaux ecclésiastiques et théologiques, le second de l'Université de Genève à M. Otto Fuhrmann pour ses travaux de parasitologie. La Société des sciences naturelles, la Société de géographie et la Société d'histoire et d'archéologie, un vitrail aussi représentant une « Athena », la Société d'histoire une table de marbre portant les noms des professeurs de la première Académie.

Pour marquer leur attachement à l'Université, un groupe de sociétés industrielles et commerciales, d'institutions et associa-

tions lui ont remis un don de 30 000 fr., recueilli par souscriptions et destiné à l'équipement des laboratoires et séminaires. A cette somme vinrent s'ajouter d'autres libéralités d'un montant de 7000 fr., destiné à récompenser des travaux de valeur présentés par des étudiants et à favoriser la participation à des congrès.

Enfin eut lieu une distribution de la médaille commémorative que la Société Académique avait fait frapper pour la circonstance et le « Recueil des travaux », publié par la Faculté de droit.

Un cortège aux flambeaux, une soirée littéraire au Théâtre où furent jouées « Les fourberies de Scapin », par un groupe d'étudiants et un bal, terminèrent le cycle des festivités.

La veille de la journée officielle avait été marquée par le banquet des anciens étudiants ; environ 600 convives, jeunes et vieux, étaient venus de Suisse et de l'étranger.

Et pour résumer le sens des discours et allocutions qui furent prononcés durant les deux mémorables journées du Centenaire, nous reproduisons, ci-après, le dernier passage du discours de M. Antoine Borel, président du Conseil d'Etat :

« L'essence même de la défense morale et spirituelle du pays ne réside-t-elle pas dans la continuité des principes qui sont notre substance et dont nous vivons ? Qui donc pourrait nier que la culture supérieure de l'esprit ne constitue un véritable intérêt de l'Etat ? Bien plus, c'est la culture supérieure de l'esprit qui est l'armature de nos institutions démocratiques et la garantie fondamentale de nos libertés ; il importe que la société soit organisée de manière qu'elle ne dépende pas seulement des sentiments du plus grand nombre, mais bien de la sagesse éclairée des meilleurs.

» Il ne nous est pas indifférent que les notions de culture se fondent sur une conception matérialiste ou sur une conception spiritualiste de l'homme et de la race. Et dans la lutte que se livrent présentement l'individualité humaine et l'organisation sociale, il s'agit de savoir si l'homme conservera ce qui fait sa dignité, savoir la libre disposition de soi-même dans une discipline librement acceptée ou si, au contraire, il se laissera absorber par le milieu.

» Les idéologies qui sévissent dans un monde profondément transformé par les progrès de la technique, ont remis en cause le problème de la civilisation qui contient celui de l'homme et de la vie humaine.

» Il importe que nous consolidions par la science des choses, par la science de la vie, par la culture désintéressée des valeurs affectives et par les puissances de l'esprit, l'unité morale de la nation.

» C'est à cette œuvre nécessaire que nous convions non seulement l'école populaire, les écoles secondaires et professionnelles, mais les établissements d'enseignement supérieur et tout particulièrement l'Université de Neuchâtel.

» Fière de son passé, consciente de ses moyens, soucieuse des

intérêts supérieurs de la nation, l'Université de Neuchâtel demeurera le foyer de la vie intellectuelle qui rayonnera sur le pays auquel l'attachent d'indestructibles liens.

» Nous ne doutons pas de son destin qui est de nous rappeler à tous qu'un monde sans science et sans conscience, c'est l'homme assujetti à la matière, c'est la négation de la dignité, de la vérité, de la justice et de la liberté. »

Et la péroration du discours de M. le conseiller fédéral Philippe Etter :

« Un établissement d'instruction supérieure a un double but : Premièrement, il transmet le savoir aux jeunes générations ; secondement, il crée un milieu favorable aux hommes de pensée. Si les recherches de ceux-ci trouvent leur application dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le commerce, elles profitent à l'économie nationale ; si elles restent sans utilité pratique, elles n'en sont pas moins un honneur pour l'humanité. Il me sera permis de revenir sur le premier des buts que j'ai mentionnés : En initiant la jeunesse non seulement à la science acquise, mais aussi à l'observation méthodique, à la recherche personnelle, au goût du vrai, à l'étude impartiale et à la discussion critique des opinions d'autrui, bref à la loyauté intellectuelle qui conduit tout naturellement l'individu au sentiment de sa responsabilité envers la société, nos hautes écoles travaillent à fortifier les vertus civiques de notre démocratie. Celle-ci repose en effet sur l'effort soutenu, mais aussi sur la tolérance réciproque des citoyens, sur leur dévouement raisonnable à un idéal de progrès autant moral que matériel, sur les principes chrétiens du respect de la personne et de la solidarité humaine. Nos universités forment des cerveaux et des caractères. Puisse celle de Neuchâtel accomplir sa noble mission avec un succès toujours grandissant, pour la gloire de votre canton et pour la prospérité de la Confédération suisse ! »

**Fonds scolaire de prévoyance et de retraite  
en faveur du personnel de l'enseignement secondaire,  
professionnel et supérieur.**

La loi de 1934 a été soumise à une révision. Ce sont principalement les dispositions concernant les primes des affiliés au Fonds, les prestations des pouvoirs publics, le régime des rentes et pensions qui ont subi des modifications ou des mises au point. La loi nouvelle déploie ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939 ; elle maintient ou augmente les prestations du Fonds à l'égard des assurés.

W. B.

## Tessin.

Notre chronique de l'année dernière a été consacrée presque exclusivement au problème de l'*assainissement des finances cantonales* et des réformes qu'il impose dans le domaine de l'instruction publique. La situation est restée la même et notre effort tend à créer des écoles bien fréquentées. Cela ne semble pas difficile si l'on pense qu'il existe actuellement dans notre canton 150 écoles primaires qui comptent moins de 20 élèves. Les difficultés dépendent des distances et de l'altitude de certains villages dans les vallées : elles pourront être vaincues grâce aussi à la plus grande facilité des communications.

Pour avoir un point d'appui dans cette réforme, il a été décidé par le Grand Conseil de fixer une limite « *inférieure* » du nombre des écoliers, car la loi actuelle prévoyait seulement le nombre maximum de 40 élèves. La décision est la suivante : aucune école primaire ne peut compter moins de 10 élèves s'il s'agit d'une école unique, et moins de 25 s'il s'agit de plusieurs écoles réunies dans la même localité ; aucune école primaire supérieure (*scuola maggiore*) ne peut compter moins de 15 élèves, ou respectivement 30, comme il est indiqué plus haut.

Un acte législatif d'une certaine importance est celui qui concerne la *réintégration d'un instituteur à sa place* lorsqu'une école qui avait été fermée se rouvre pendant la période de six ans qui correspond à la validité du contrat scolaire.

Il nous semble important de signaler encore le décret législatif du 7 novembre 1938, d'après lequel, pour les classes masculines ou mixtes comprenant une ou plusieurs années de la IV à la VIII, on doit nommer un instituteur, tandis que pour les classes uniques, qui comprennent donc toutes les années, on peut nommer un instituteur ou une institutrice.

Une autre mesure qui vise à la *protection du corps enseignant masculin*, et qui peut être mise en relation avec la loi du 24 janvier 1934 concernant l'exclusion des institutrices mariées de l'enseignement, est celle qui a été arrêtée le 14 juillet dernier par l'autorité législative. D'après cette loi, lorsqu'une réforme conduit à la suppression d'une ou de plusieurs écoles, les instituteurs de l'un ou de l'autre sexe qui resteront sans place et auront droit à l'indemnité établie par la loi sont ceux qui ont le moins d'années de service dans l'enseignement public. S'ils sont âgés de 60 ans au moins et comptent 40 ans de service, ils recevront la pension

prévue par la loi du 12 octobre 1936. Dans les écoles masculines ou mixtes comprenant une ou plusieurs années de la IV à la VIII, une institutrice, même si elle a été nommée avant, doit laisser la place à un instituteur. Il en est de même pour les institutrices mariées qui enseignent dans la même commune que leur mari.

A propos de la *pléthora du corps enseignant*, dont on a tant parlé ces dernières années et dont on s'est trop préoccupé, il faut dire que les conditions sont devenues tout à fait normales depuis l'adoption de la loi du 20 janvier 1930 réservant aux Ecoles normales publiques la préparation des futurs instituteurs et institutrices. La même loi a prolongé de deux à trois années la durée des cours dans les Ecoles normales. Il résulte d'une statistique publiée dans notre dernier compte-rendu que pendant 11 ans — de 1928 à 1938 — 359 personnes ont obtenu le brevet d'instituteur ou d'institutrice, tandis que dans la même période 295 ont obtenu une place dans l'enseignement : il y aurait donc une moyenne de 6 par an qui restent à disposition pour les remplacements provisoires. Cette moyenne descend à 3 par an si on limite la comparaison aux 6 dernières années (1933-1938), car on y trouve 172 brevets d'enseignant et 154 nominations.

Il nous reste enfin à signaler le *projet de construction de la Bibliothèque cantonale à Lugano*, qui est arrivé à sa réalisation. Le devis est d'environ 400 000 fr. Les travaux vont commencer, l'édifice sera terminé pour le printemps et ouvrira ses portes à la fin de l'année prochaine. Jusqu'ici la bibliothèque, qui contient plus de 100 000 volumes, avait son siège dans le « palazzo degli studi », où elle occupait une bonne partie de la place qui doit être réservée aux écoles.

Augusto-Ugo TARABORI.

### Valais.

Le *Congrès annuel du Groupe romand de l'Association suisse en faveur des enfants difficiles* s'est tenu à Sion, les 11 et 12 novembre 1938, sous la présidence de M. Murdter, chef du Service vaudois de l'enfance, à Lausanne. Il coïncidait avec la fondation d'une *Section valaisanne pour les infirmes et les anormaux*, qui dispose d'un service d'assistance sociale complet à Monthey.

Les cours s'ouvrent par une conférence de M<sup>me</sup> Laure Dupraz : *Les enfants difficiles et nous, un problème d'éducation*. D'emblée, le problème est situé dans ses données exactes : « On n'est pas un enfant difficile quand on est laissé à soi seul, on devient un

enfant difficile dès qu'on entre en relation avec autrui ». Et voilà posée une vaste question d'éducation, voire d'éducation réciproque, au sens large du mot. Car « interrogeons nos souvenirs : nos élèves, les enfants qui nous étaient confiés, n'ont-ils pas, eux aussi, fait notre éducation ? Ne nous ont-ils pas appris à vivre ? »

Après une analyse de la nature, des causes, des symptômes de l'enfance difficile, l'aimable conférencière en vient aux remèdes empruntés, la plupart, au scoutisme, l'incomparable institution de Baden-Powell, formatrice de l'homme, du chrétien, du patriote. Par une longue patience, l'éducateur doit gagner la confiance de l'enfant, afin de le bien connaître, lui et son milieu, et de découvrir, même dans le pire caractère, 5 % de bien qu'il s'agira de développer jusqu'à la proportion de 80 ou 90 %.

Quelle joie, pour le petit loup, de fleurir de la première « badge » la manche de son uniforme ! Quelle gamme aussi que celle des badges ! Badge d'observateur, badge de collectionneur, de menuisier, de tisserand, d'artiste, de travailleur domestique, de secouriste, de guide, etc. Pourquoi, dès lors, par une ingénue transposition, ne pas créer, dans l'œuvre éducatrice, des badges de bonne humeur, de complaisance, de dessinateur, de lecteur, même d'écrivain ? Stimulons l'amour-propre des enfants, donnons-leur confiance en eux-mêmes, récoltons des réussites en partant du goût qu'ils vouent à certains travaux, pour les intéresser à leur développement moral.

L'organisation par patrouilles, par dizaines permet aussi d'utiliser la propension de certains enfants à s'occuper des autres, de leur donner des responsabilités à leur taille, de créer cet esprit de famille, au sein de la grande nature, en plein air, sous le ciel bleu. « Nous ne sommes pas un patronage, nous sommes une école des bois. Par delà les cheminées, il y a les étoiles, et la gloire du soleil couchant domine le toit du cinéma. »

Plus que partout, auprès de l'enfant difficile, sachons nous mettre à sa place, « devenir l'autre ». Soyons plutôt des chercheurs d'or que des semeurs de bons principes, à pleines mains et à tous les vents.

En vrai technicien de l'*Hygiène mentale*, M. le Dr Repond nous entretient du mouvement scientifique et pratique, né en Amérique peu d'années avant la grande guerre, et qui traversa l'Atlantique avec les armées américaines, se répandit d'abord en France, puis en Belgique, en Angleterre et en Suisse. L'hygiène mentale apporte aux enfants anormaux, nerveux ou difficiles un secours précieux, méconnu encore dans certains milieux, en butte à des préjugés stupides.

De l'avis du grand spécialiste, « l'enfant difficile est avant tout un symptôme de notre temps, il est le résultat de la crise moderne, de la névrose de la civilisation actuelle, du détraquement contemporain des esprits, des coeurs et des caractères. Je n'ai pas ici à faire le procès de la culture moderne qui présente des aspects magnifiques, mais il faut reconnaître que cette civilisation appuyée avant tout sur les découvertes techniques et mécaniques, sur le progrès intellectuel, n'a pas réussi à faire progresser dans la même mesure la mentalité générale pas plus que les caractères. Au contraire, elle n'a réussi qu'à les mettre en péril par son matérialisme total, ses suggestions collectives primaires, son culte et son apologie de la violence, son encens prodigué à la jeunesse brutale et ignorante, aux dépens de toutes les valeurs spirituelles proposées autrefois comme idéal. Bref, il s'agit d'un malaise extraordinaire de notre civilisation, dû à cette dissociation de plus en plus profonde entre le cœur primitif et l'intelligence adulte de l'humanité moderne. »

L'enfant difficile qui est le produit d'une ambiance déséquilibrée, anormale, violente ou vicieuse, se guérit en changeant de milieu, avec d'autres méthodes d'éducation et des influences bienfaisantes. Mais, indépendamment du milieu, des cas résultent aussi d'anomalies personnelles, de névroses, d'instincts dissociaux, de sentiments d'infériorité, de jalouse, etc. La psychanalyse forme la base des traitements psychiques dans lesquels le Service médico-pédagogique valaisan enregistre des résultats fort encourageants.

Dans sa causerie intitulée : *Ces enfants terribles*, M. Murdter insiste sur le rôle primordial de la famille dans la tâche de l'éducation.

« On ne répétera jamais assez que la cellule de la société, c'est la famille. Si la famille n'existe pas ; si les parents qui la construisent ne sont pas conscients des devoirs qui leur incombent ; si, malgré les charges, parfois lourdes c'est vrai, l'esprit d'amour, de charité, de bienveillance et de confiance n'est pas le pilier du foyer, il manquera toujours à l'enfant la base même de sa formation, les conditions élémentaires pour le préparer à son rôle d'adulte. L'avenir de l'enfant dépend de la valeur morale et éducative de la famille. »

M. le Dr Bergier, parlant des *petits épileptiques*, montre les prodromes d'une attaque de haut mal, le processus effrayant de la crise, le petit mal avec vertiges, absences, secousses ou autres équivalents. Cette affection provient de causes diverses : héritérité, alcoolisme, maladies mentales des ascendants, maladies d'enfance, etc. Les petits épileptiques sont orgueilleux, suscep-

tibles, impulsifs, excitables au plus haut degré, affectifs à l'excès. De très grands hommes, d'ailleurs, étaient épileptiques : l'empereur César, Mahomet, Jean-Jacques Rousseau, même Napoléon. « Et nous ne savons pas si parmi les grands de ce monde actuel, il n'y en a pas un ou plusieurs qui sont atteints de ce mal. » La connaissance de l'hérédité et du caractère du malade guidera le maître, et le déterminera souvent à faire visiter l'enfant par un médecin spécialiste, neurologue ou psychiatre.

Pour terminer, M. le Dr Christoffel, de Bâle, dans un long exposé, établit que la *prévention et le traitement de l'énurésie sont purement affaire d'éducation*.

Le corps enseignant participa très nombreux au Congrès de l'enfance difficile, qui fut honoré de la présence de M. le conseiller d'Etat Pitteloud, chef de l'Instruction publique, et d'autres personnalités politiques et pédagogiques, au nombre desquelles M. Louis Jaccard, notre distingué rédacteur. Pour mieux graver ses riches enseignements dans l'esprit des maîtres, et surtout à l'intention des absents, l'*Ecole primaire* publia in extenso les cinq conférences dont nous venons de donner un bref aperçu.

Par décision du Département, ce journal est devenu l'*organe officiel du personnel enseignant du Valais romand*, avec obligation de s'y abonner. Il possède un nouveau rédacteur en la personne de M. l'instituteur Cl. Bérard, à Sierre, qui recueillit la plume de M. Louis Delaloye, démissionnaire. Ce dernier mérite la reconnaissance des maîtres pour l'excellente tenue donnée à notre revue pédagogique. C'est peut-être avec quelque hésitation que M. Bérard a repris une tâche rendue difficile par certaines discordances... Aussi déclare-t-il, dans son « Premier contact » :

« ... Les attaques personnelles ne seront pas admises, les polémiques devront se dérouler sous le signe de la courtoisie. Nos correspondants voudront bien comprendre que nous aurions mauvaise grâce d'exiger de nos élèves le respect qui nous est dû, si nous sommes les premiers à prendre à l'endroit de nos chefs un ton inconvenant. Il est permis de poser des revendications, d'exiger le respect de ses droits acquis, mais il faut le faire en un langage empreint de dignité, sinon l'on se déconsidère même aux yeux de ses amis. »

Puissent, un jour, avec la dernière trace d'amertume, s'évanouir toutes les difficultés, tous les discords ! Et que, dans un esprit fraternel, une vaste fédération s'institue, groupant la Société valaisanne d'éducation, la Société des institutrices du Valais romand et les associations parallèles du Haut-Valais ! Au sein

de cette Union puissante prendraient naissance les comités et les commissions nécessaires à l'étude des problèmes, à la défense des intérêts culturels, économiques et moraux des écoles et des maîtres valaisans. Une association rivée au pain matériel, une autre n'embrassant que les problèmes pédagogiques sombre-raient, la première dans un matérialisme grossier, et la seconde dans la désaffection générale. N'allons point dissocier ce que Dieu a si bien harmonisé dans l'humaine créature : la matière et l'esprit, l'âme et le corps. Au lieu d'une œuvre de vie, nous accomplirions une œuvre de mort.

A l'actualité culmine l'*éducation nationale*. Par ses directives du 24 février 1939 concernant *la défense spirituelle du pays*, M. le conseiller d'Etat Pitteloud attire l'attention des maîtres sur les dangers qui menacent l'esprit suisse et l'indépendance nationale, sur les moyens d'y parer et sur le rôle insigne de l'école dans la formation patriotique des jeunes. Il y a en chacun de nous un « patriotisme-sentiment » instinctif, qui fait que nous aimons le pays qui nous a vus naître et les personnes avec lesquelles nous avons vécu. Mais ce patriotisme, surtout dans les temps troublés que nous vivons, ne suffit pas ; s'il faut toucher le cœur, il s'agit aussi d'éclairer l'intelligence et de fortifier la volonté. Le patriotisme est une vertu, et comme toute vertu morale, elle suppose une force de caractère qui ne se puise pas seulement dans un sentiment instinctif. Dans son remarquable message à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération, le Conseil fédéral s'exprime ainsi :

« L'instruction civique n'est pas tout. Il ne suffit pas de donner à la jeunesse de bonnes notions d'histoire, de géographie et de droit constitutionnel. Plus que la science importe la conscience. Il faut, par conséquent, instituer une éducation nationale au sens le plus large. Ce n'est pas en créant une nouvelle matière d'enseignement qu'on y parviendra. L'idée d'éducation nationale doit inspirer tout notre système scolaire. De même que le sel et le levain se mêlent à la pâte pour faire le pain, de même le principe de l'éducation nationale doit pénétrer l'enseignement de toutes les matières et orner notre jeunesse de ces vertus civiques que sont l'amour du prochain, l'amour du pays, le sentiment de la responsabilité envers la patrie, la volonté de se sacrifier au besoin pour l'indépendance de la Suisse, celle de subordonner ses intérêts personnels au bien de la communauté. »

Et M. Pitteloud de montrer comment toutes les branches de l'enseignement primaire peuvent et doivent contribuer à la formation patriotique.

Ce problème n'a d'ailleurs pas échappé à l'enseignement secondaire, grâce à M. le recteur P. Evêquoz, du Collège cantonal de Sion, qui nous pria de présenter à la Conférence plénière des maîtres un *rapport sur l'éducation nationale au collège*. Paru sous forme d'un tiré à part de l'Ecole primaire, notre exposé comprend les chapitres suivants : 1. Hier et aujourd'hui ; 2. Conditions premières, et 3. Fondement du patriotisme ; 4. De l'enthousiasme ; 5. La matière nationale ; 6. Les autres matières ; 7. Milieu, matériel, organisations de jeunesse ; 8. Pour conclure.

L'étude des langues nationales est un puissant moyen de formation patriotique, car elle facilite et développe les relations entre Confédérés. M. Pitteloud l'a reconnu en instituant *les cours d'allemand* dans le Valais romand, et *ceux de français* dans le Haut-Valais. Cette initiative poursuit également des fins utilitaires, permettant aux élèves qui ne bénéficient pas de l'enseignement moyen ou commercial d'accroître leurs connaissances, et par là leurs chances d'occuper de meilleures places. Elle fournit des occasions de travail au personnel enseignant encore atteint par le chômage. Occasions bienvenues, moins peut-être pour la modeste rémunération que pour le réconfort moral qu'elles procurent. Il en est de même du *stage des jeunes instituteurs*, qui a fonctionné pour la première fois en Valais. Félicitons M. le chef du Département pour ses heureuses innovations. Son cœur paternel, ému de la grande pitié des sans-travail, a su trouver les moyens de leur venir en aide !

Le départ en masse des bonnes allemandes a mis à l'ordre du jour la formation d'un personnel domestique indigène, qui puisse recueillir les millions disponibles par cet exode que nous sommes loin de regretter. D'autre part, la lutte contre la tuberculose doit répandre chez nous de meilleures habitudes d'hygiène et d'alimentation. Trop de mets nourrissants et savoureux manquent à la table familiale parce que nos ménagères ne savent pas assez utiliser les produits de notre agriculture. Que d'erreurs encore, de négligences et de préjugés tenaces dans les soins du premier âge et l'éducation de l'enfance ! La santé, la paix, le bonheur du foyer dépendent beaucoup des vertus et des capacités ménagères de la femme. L'enseignement ménager ne date pas d'hier, mais il n'a pas progressé, en raison des nécessités de l'heure. Il faut, à tout prix, en assurer la diffusion et, ici encore, M. Pitteloud ne compte ni son talent ni ses peines.

L'Ecole normale valaisanne a formé beaucoup d'institutrices primaires, mais point de maîtresses ménagères, faute d'une section appropriée. Les rares institutrices désireuses d'acquérir

cette formation devaient étudier dans d'autres cantons. La lacune est comblée : une *Section ménagère* s'est ouverte en mai dernier. Elle vivra et prospérera.

Le 13 avril, l'Ecole normale de Sion abritait l'*Assemblée générale de la Société des institutrices du Valais romand*, accourues plus nombreuses que jamais, sous la présidence de l'infatigable M<sup>me</sup> Carraux. Du rapport de cette dernière, signalons les requêtes au Département pour la formation de maîtresses ménagères, celles en faveur des institutrices mariées, d'une représentation de la S. I. V. R. dans le Comité de la Caisse de retraite et de l'admission à cette Caisse des institutrices des écoles ménagères. Elles furent pour la plupart couronnées de succès.

M. le directeur Dottrens, de l'Ecole expérimentale du Mail, fit une magnifique conférence sur les *Nouvelles méthodes d'écriture*. Il intéressa vivement un auditoire des plus sympathiques, opéra de nombreuses conversions à l'écriture script, plus facile, plus naturelle, plus moderne, plus esthétique que l'écriture anglaise.

« Faites écrire droit, conseillait déjà un illustre écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle. Corps droit devant le papier droit. Ecriture droite, verticale, arrondie. C'est la meilleure, la plus lisible, la plus courante, celle qui ne fatigue pas. C'est l'ancienne écriture française que l'anglaise nous a gâtée avec ses formes souvent anguleuses et sèches, dont il est presque impossible de nous corriger quand on nous l'a enseignée de bonne heure. »

L'aimable Genevois n'aura pas entrepris en vain son pèlerinage printanier à la capitale valaisanne ; son enseignement n'est pas resté sans écho, et ne sera pas sans lendemain. Nombreux sont ceux qui désirent essayer la nouvelle méthode et, si les essais sont concluants, pourquoi n'acquerrait-elle pas le droit de cité en « Rhodanie » ?

Cette belle journée se termina par la remise du diplôme de membre d'honneur, vrai chef-d'œuvre de M<sup>me</sup> Mady Renaud, aux anciennes institutrices qui ont quitté l'enseignement, après trente ans de noble labeur et d'inlassable dévouement. Et ce fut ainsi non seulement la fête de l'esprit, mais celle du cœur, du souvenir, de la douce reconnaissance !

A six jours d'intervalle, le 19 avril 1939, se réunissait à Martigny l'*Assemblée générale de la Société valaisanne d'éducation*. Présidée par M. P. Thomas, elle entendit une conférence de M. Repond sur l'Hygiène mentale, puis liquida une partie admi-

nistrative assez ardue, au cours de laquelle furent votés, à une forte majorité, les nouveaux statuts de l'Association.

Malgré ses alarmes et son incertitude, 1938-39 marque une période des plus fécondes pour l'Instruction publique valaisanne.

D<sup>r</sup> MANGISCH.

## Vaud.

La chronique de 1938 a renseigné les lecteurs de l'Annuaire sur les mesures prises en vue de remédier à la pléthora des instituteurs qui, depuis quelques années, sévit dans le canton.

Le *stage* des jeunes instituteurs auprès et sous la direction de collègues expérimentés qui avait été organisé en automne 1937 et avait obtenu un franc succès, a été renouvelé pendant l'hiver 1938-39. MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire ont continué à suivre de près cette initiation des jeunes à l'art pédagogique. Les stagiaires ont dû faire chaque jour une préparation sérieuse et soignée des leçons qu'ils avaient à donner sous la surveillance de leurs aînés dans l'enseignement. Leurs cahiers et fiches ont été examinés par les inspecteurs scolaires. Après chaque école, un entretien avait lieu entre le stagiaire et le titulaire de la classe, entretien au cours duquel étaient échangées les remarques et impressions sur le travail qui venait d'être fait en classe. Entretiens féconds, non pas seulement pour le stagiaire, mais aussi pour le maître de classe, qui, dans le contact avec un candidat frais émoulu de l'école normale, se sentait dans l'obligation de reviser ses méthodes et de se préparer à fond pour être à même de répondre aux diverses questions qui lui étaient posées.

Le Département de l'instruction publique rend un hommage de vive reconnaissance à ces instituteurs qui, de façon absolument désintéressée, se sont adonnés avec autant de cœur que d'intelligence au perfectionnement professionnel de leurs jeunes collègues. Des 30 instituteurs qui ont subi les périodes de stage de ces deux derniers hivers, 12 sont devenus titulaires d'un poste dans le canton. Leurs collègues, moins favorisés, ont été appelés pour assurer des remplacements de plus ou moins longue durée. L'on a pu constater alors les heureux effets du temps d'essai auquel ils avaient été soumis en vue de leur perfectionnement professionnel.

Des renseignements seront donnés dans une prochaine chronique sur les mesures envisagées par le Département de l'instruction publique au sujet d'un recrutement plus rationnel des can-

didats à l'enseignement primaire. En attendant, et depuis une année ou deux, la Direction de l'Ecole normale a été priée de restreindre à une dizaine le nombre des jeunes gens à admettre annuellement. Diverses améliorations seront en outre apportées à la façon de procéder lors des épreuves d'admission.

A l'heure actuelle, 67 instituteurs, 58 institutrices et 23 maîtresses d'écoles enfantines ne sont pas encore titulaires d'un poste ; la plupart sont porteurs de brevets délivrés au cours de ces trois dernières années. Mais les occasions de remplacement ne manquent pas, aux instituteurs et institutrices notamment. Lors des cours militaires de répétition en mars, avril et mai, de même aussi qu'en août 1939, le Département de l'instruction publique s'est vu dans l'obligation de faire aussi appel à des instituteurs retraités pour assurer l'enseignement dans les très nombreuses classes dont les titulaires avaient été appelés sous les drapeaux. A noter, d'autre part, que pendant le trimestre d'été, il n'est pas d'usage de donner des remplaçants aux maîtres absents pour service militaire pendant une semaine ou deux seulement. Les frais résultant de ces remplacements-là sont entièrement à la charge de l'Etat.

La principale préoccupation du Département de l'instruction publique et du personnel enseignant primaire est actuellement, comme nous l'avons signalé ici même l'année dernière, la révision des moyens d'enseignement de la *langue maternelle*. Les conférences pédagogiques officielles de 1938 ont été l'occasion pour le personnel enseignant primaire d'émettre des remarques, critiques et vœux sur les manuels en usage dans le canton de Vaud pour l'enseignement du français. De cet échange de vues, il ressort que bon nombre de maîtres seraient favorables à l'emploi de deux manuels seulement pour l'enseignement de la langue maternelle aux degrés supérieur et moyen : un livre de lecture et un cours de grammaire.

La question, assez complexe, a été discutée dans une séance des inspecteurs de l'enseignement primaire à laquelle assistaient les maîtres des classes d'application de l'Ecole normale. La majorité s'est prononcée pour l'abandon du cours de langue tel qu'il existe actuellement et son remplacement par les deux seuls manuels de lecture et de grammaire. Cependant, la conférence ne fut pas unanime à demander la suppression pure et simple des cours systématiques de vocabulaire et de composition pour ne s'en tenir qu'au principe de l'enseignement du français, fonction de la vie, tirant sa substance de l'actualité et de l'ensemble des autres disciplines.

L'empressement que nos instituteurs mettent à se documenter dans les nombreux cours de langue publiés Outre-Jura n'est-il pas au demeurant l'indice du besoin qu'ils éprouvent d'avoir une base plus solide et plus précise que celle de la concentration, ou des centres d'intérêt ?... En tout état de cause, si le cours de langue avec enseignement systématique du vocabulaire et de la composition doit disparaître, le personnel enseignant devra être mis en possession d'un guide qui l'oriente au point de vue méthodologique, tout en lui laissant assez de liberté dans le choix des matières propres à alimenter ses leçons d'élocution, de vocabulaire et de composition.

La question en est là. Une décision sera prise prochainement.

\* \* \*

Le Conseil d'Etat vient d'adopter un règlement pour les médecins scolaires qui complète les dispositions relatives au contrôle sanitaire des écoles contenues dans la loi du 19 février 1930, et le règlement du 28 mars 1931 sur l'instruction publique primaire. Cet acte précise le rôle du médecin scolaire en ce sens qu'il doit, une fois par an au moins, examiner au point de vue sanitaire les enfants de 7, 12 et 15 ans et noter ses observations sur la fiche scolaire de chacun d'eux. Ce contrôle s'étend aussi aux écoles de plein air et aux classes de développement. Chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, le médecin des écoles adresse au Département de l'instruction publique et au Département de l'intérieur un rapport sur son activité, à la suite duquel l'Etat fait verser aux communes le montant de l'indemnité accordée au médecin scolaire, soit fr. 1.10 par enfant inscrit dans les classes soumises au contrôle médical.

\* \* \*

*L'enseignement ménager* prend un essor réjouissant. Le canton compte actuellement une quarantaine de classes groupant environ un millier de jeunes filles de 15 à 16 ans (250 élèves de 14 à 15 ans qui suivent les classes primaires de Lausanne, reçoivent conjointement des leçons de cuisine, de puériculture et d'hygiène).

Des classes nouvelles viennent de s'ouvrir à Lucens, Cully, Chavornay, Aubonne. Diverses régions du canton qui ne possèdent pas encore d'écoles ménagères s'apprêtent à s'en pourvoir, telles sont la Vallée de Joux, Avenches, Oron, Baulmes, La Sarraz, Echallens, Cossonay, etc... Partout on est convaincu de la portée sociale de l'enseignement ménager. On y voit non seulement la préparation manuelle des jeunes filles aux travaux pra-

tiques de cuisine, blanchissage, repassage, couture, mais aussi la formation par une éducation ménagère de leur caractère, de leurs pensées et de leur cœur.

La Confédération et le canton, grâce aux subsides qu'ils allouent permettent aux communes d'organiser à peu de frais un enseignement qui tend à assurer plus de prospérité dans les maisons, plus de bonheur dans les foyers. A la demande et avec l'aide financière du Département fédéral de l'Economie publique, office de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le Département de l'instruction publique, d'entente avec le Service cantonal de l'Enseignement professionnel, fait ces temps-ci une étude en vue d'organiser dans les Alpes vaudoises des *cours ménagers préparatoires au Service de maison*. Notre chronique de l'an prochain dira les résultats de cette initiative.

L. JD.

### Enseignement universitaire.

Nous avons parlé, dans notre chronique de 1937, du quatrième Centenaire de la fondation de l'Académie de Lausanne, transformée en Université en 1890. La cérémonie officielle eut lieu le 6 juin 1937, à la Cathédrale. La même année, la Faculté des lettres a consacré sa séance de rentrée d'automne à la commémoration du centenaire du cours que Sainte-Beuve a professé en 1837-1838, à l'Académie de Lausanne, sur Port Royal. Cette cérémonie eut lieu le 30 octobre 1937, à l'Aula de l'Université. A cette occasion, le doctorat ès lettres *honoris causa* fut décerné à M. J. Bonnerot, le savant éditeur de la correspondance de Sainte-Beuve. L'après-midi du même jour, la Bibliothèque cantonale et universitaire inaugurerait l'exposition sur le Lausanne de 1837 qu'elle avait organisée dans les salles du Musée industriel, au Palais de Rumine. Et le soir, une séance solennelle, présidée par M. le Recteur, a rappelé au grand public le souvenir du cours sur Port Royal. Les principaux discours prononcés au cours de cette journée Sainte-Beuve ont été publiés dans le numéro d'avril d'« Etudes de lettres ». Un mois auparavant, la Faculté avait publié l'ouvrage de M. le professeur René Bray sur *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne, Chronique du Cours sur Port Royal, 1837-1838*.

Huit jours plus tard, la Faculté de théologie rappelait aux petits-neveux des auditeurs d'*Alexandre Vinet* que ce profond penseur avait été installé cent ans auparavant, presque jour pour jour, comme professeur de théologie pratique à l'Académie.

Le 20 novembre 1937, l'Université, à laquelle s'étaient asso-

ciées la Société helvétique des Sciences naturelles et la Société vaudoise des Sciences naturelles, a fêté un de ses plus illustres maîtres, M. le professeur Maurice Lugeon, qui comptait quarante ans d'enseignement universitaire et qui célébrait le cinquantième anniversaire de sa première publication scientifique. Des distinctions innombrables et particulièrement flatteuses, venues du monde entier, montrèrent en quelle haute estime est tenue l'activité scientifique du géologue vaudois.

Pendant que nous sommes dans les jubilés, mentionnons encore celui de M. le professeur Galli-Valerio. La Faculté de médecine tint à marquer dignement les quarante ans d'enseignement fécond de l'illustre et infatigable savant. La cérémonie, qui eut lieu le 5 mars 1938, fut un moment académique émouvant, où la modestie proverbiale de M. Galli-Valerio fut mise à une rude épreuve. Un recueil de travaux lui fut remis, avec une médaille frappée à son effigie.

Sur la proposition de la Faculté de théologie, les autorités de l'Eglise nationale vaudoise ont admis le principe d'un stage pratique obligatoire dans une paroisse, imposé aux licenciés en théologie, avant les épreuves de la consécration. Cette décision aura certainement de bons résultats. Elle complétera utilement la formation théologique que la Faculté s'efforce de donner à ses étudiants, futurs pasteurs, par l'adjonction, en fait, d'un neuvième semestre d'études.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales a été durement frappée, le 26 septembre 1938, par le décès prématuré de M. le professeur Samuel Dumas, directeur du Bureau fédéral des assurances. C'est en 1913 que M. Dumas avait été nommé professeur extraordinaire de mathématiques financières, de calcul des probabilités et de technique des assurances. L'Ecole se réjouissait de fêter pendant l'hiver 1938-1939, les vingt-cinq ans d'activité professorale, au cours desquels M. Dumas fit bénéficier ses étudiants de sa science approfondie de spécialiste de l'assurance et de sa vaste culture.

L'Institut de police scientifique eut l'honneur d'organiser le Congrès international de criminalistique. Ce congrès a siégé à Lausanne du 22 au 24 juillet 1938. Quinze pays y étaient représentés : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Estonie, Egypte, Hollande, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Turquie. La séance inaugurale fut ouverte par le président du Conseil d'Etat et par le Recteur de l'Université. Puis se succédèrent les séances scientifiques, pendant lesquelles de nombreuses communications furent présentées. Grâce à l'appui de l'Etat, de l'Université, de la Ville de Lau-

sanne, de l'Association des Intérêts de Lausanne, de l'Abbaye de l'Arc, etc., ce congrès international fut une réussite. Signalons que le directeur de l'Institut, M. le professeur Marc Bischoff a été nommé président de l'Académie internationale de criminalistique pour une période de quatre ans ; le siège de cette association se trouve ainsi transporté à Lausanne.

A la Faculté de médecine, pour remplacer le regretté professeur Gustave Delay, décédé au lendemain des fêtes du IV<sup>e</sup> Centenaire de l'Université, le Conseil d'Etat a fait appel à un jeune savant, déjà connu par ses travaux scientifiques, M. le Dr Alfredo Vannotti, originaire du Tessin, titulaire du prix Marcel Benoît. La lourde tâche que représentent la direction de la Polyclinique universitaire et l'enseignement de cette importante discipline, est donc en de bonnes mains.

A l'Ecole d'ingénieurs, il convient de signaler l'activité réjouissante du laboratoire de *géotechnique*, de création récente, et qui est appelé à rendre de réels services, sous l'active direction de M. le prof. Stucky. Il a poursuivi en 1938 sa collaboration avec les départements des Travaux publics du canton de Vaud et du canton de Neuchâtel, spécialement en ce qui concerne l'action du gel sur les fondations des chaussées. Une première communication sur ce sujet a paru dans le « Bulletin technique de la Suisse romande ». D'autre part, plusieurs autres sociétés et administrations ont fait appel au laboratoire pour l'examen des sols de fondation d'immeubles importants, de murs de soutènement, ou dans le cas de glissements de terrains. Mentionnons encore le « Cours de géotechnique appliquée », organisé par le laboratoire au printemps 1938 et auquel participèrent plus de 150 ingénieurs et architectes venus de tous les cantons romands. Ce fut là une manifestation importante de son activité, en même temps qu'une occasion de mettre au point plusieurs appareils nouveaux et de préciser nombre de notions dont l'enseignement ne pourra que bénéficier.

G.